

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN MUNICIPAL

N° 22

JANVIER 83



Les H.L.M. locatifs de la Z.A.C. de Castel Névez

Les 10 pavillons (à gauche sur la photo) ont été attribués. Les appartements seront livrés en deux tranches, l'une en Janvier, l'autre en Mars.

LES VOEUX DU MAIRE

L'année 1982 s'est terminée. Les satisfactions ou les regrets doivent s'exprimer et un bilan lucide permettra de retremper nos convictions.

1982 : ANNEE DE L'IMPATIENCE : le Gouvernement ne va pas assez vite. Il y a trop de demi-mesures. Pour nous, cela n'a rien changé. Toujours plus ? Slogan pour les nantis !

Voici une série d'interrogations ou d'affirmations qui nous concernent. Aussi, permettez-moi d'apporter un point de vue qui n'a d'intérêt que d'être celui d'un élu local au prise avec la gestion et ses multiples aspects.

Pour acheter un terrain, la Commune attend régulièrement un an, quelquefois plus. Les procédures administratives ne permettent pas d'aller beaucoup plus rapidement.

Pour construire un équipement socio-culturel, réunir les données techniques, financières et administratives, il peut se passer 4 ans. Tel a été le cas des centres sociaux en cours de finition actuellement.

Pour modifier le Plan d'Occupation des Sols de l'agglomération brestoise et bien qu'ayant dénoncé ses imperfections il y a 5 ans, il nous faudra attendre la fin du mandat municipal.

Ces exemples nous permettent de situer, dans le temps, la lutte que notre pays mène pour progresser au sein d'une crise mondiale qui s'est aggravée durant l'année 1982.

Faut-il rappeler que le chômage a augmenté de 42,9 % en République Fédérale d'Allemagne, de 36,7 % aux Etats-Unis, de 12,3 % en Grande-Bretagne (pourtant déjà à un taux record).

La vérité oblige à dire que la France a fait mieux en matière de lutte contre le chômage et qu'elle a marqué de nombreux points sur les prix.

Le pouvoir d'achat ? En 15 mois, le S.M.I.C. a augmenté de 29,2 % pour une hausse des prix de 15,8 %. Le minimum vieillesse a augmenté de 50 % pour une personne seule depuis Mai 1981, près de 40 % pour un ménage.

Les retraités sont eux aussi à ranger parmi les bénéficiaires du changement ; les pensions ont, en effet, augmenté de 21,7 % en 18 mois.

Les familles : 2 700 000 familles de 2 enfants ont bénéficié d'une augmentation des prestations familiales de 40 %, etc...

Il est inexact de dire que le pouvoir d'achat des autres salariés se réduit globalement, le pouvoir d'achat du revenu des ménages a progressé de 2 % en 1982. C'est peu, mais si l'on compare avec notre voisin le plus proche, c'est une véritable performance.

.../...

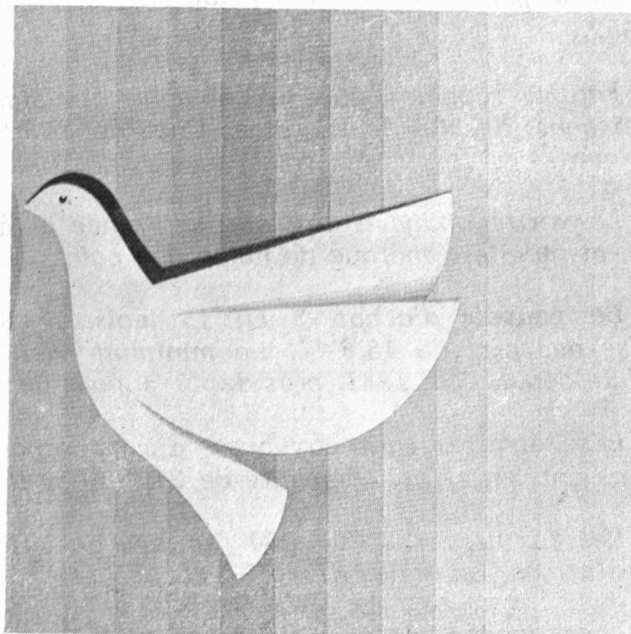
Et 1983, nous n'en sommes qu'aux vœux.

Souhaitons d'abord :

- le maintien de la paix pour notre pays,
 - le partage du travail et donc la diminution du chômage,
 - une redistribution plus équitable, au profit de plus démunis, des richesses qu'un appareil technologique extraordinaire met à notre disposition,
 - une participation des hommes et des femmes aux décisions les concernant de l'école à l'entreprise, de la commune à l'Etat,
- c'est aussi le chemin de la responsabilité et espérons une part de bonheur pour chacun.

B O N N E A N N E E 1 9 8 3 A T O U S

J. MELENNEC
Maire de PLOUZANE



L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

A PLOUZANE

Notre Commune est confrontée, comme beaucoup d'autres, au problème du dualisme scolaire que certains appellent celui de la liberté de l'enseignement.

Nous avons, pour notre part, considéré que la séparation des enfants dans des systèmes spéciaux et différents, ne contribuait pas à engendrer une meilleure compréhension entre les hommes et les femmes de ce pays.

En effet, deux systèmes, en concurrence pour s'arracher des moyens particuliers, soit auprès de l'Etat, des collectivités ou des entreprises, favorisent-ils l'égalité des chances entre les enfants ? Ne développent-ils pas plutôt l'affrontement récupéré dans des luttes partisans. N'est-ce pas le cas aujourd'hui ?

C'est pourquoi, nous avons, depuis 4 ans maintenant, proposé une convention qui permet la prise en compte des problèmes financiers des familles.

Après avoir attendu 2 ans la réponse, des négociations ont pu démarrer en 1980 : elles ont fait l'objet de propositions réciproques.

La Commune a, pour sa part, renoncé à lier la convention à un préambule qui gênait les organismes de gestion des écoles privées.

Elle n'a plus demandé (article XI) qu'un représentant uniquement avec voix consultative dans les instances de gestion.

Le personnel de service, en fonction actuellement, peut simplement devenir de statut municipal à sa demande et non plus de façon systématique.

Les personnels à embaucher pour améliorer les services à l'avenir, seraient de statut municipal mais leur embauche serait soumise à l'accord du chef d'établissement.

Il est à noter que l'embauche de ces personnels est réalisée, dans tous les cas, après l'avis de la Commission d'Action Sociale. Ce qui est bien normal, et permet de sauver quelquefois des situations familiales très difficiles.

La Municipalité, par la diversité des tâches qu'elle doit assumer, permet d'offrir à ces personnes une garantie d'emploi à temps plein ou à temps partiel.

La progressivité de la prise en charge, admise au cours de la négociation, a, semble-t-il, été rejetée, si nous en jugeons par le tract du 14 Décembre 1982, distribué aux parents d'élèves des écoles privées réclamant à la Commune :

.../...

- un montant de 631 800 F pour l'école de STE THERESE
- un montant de 603 600 F pour l'école STE ANNE
- soit 1 235 400 F

Avec la même méthode de calcul, il faudra augmenter ces sommes, compte tenu de l'inflation de 1982 de 374 122 F, soit un total de 1 609 620 F (160 millions de centimes).

Il est clair que les écoles privées ne peuvent justifier ces dépenses et on s'interroge sur la destination des fonds qui seraient ainsi récupérés.

Le total des contributions directes, au budget primitif communal, se monte en 1982 à 3 463 818 F, la demande s'élève donc à 36 % des impôts à laquelle il faudrait ajouter l'augmentation de 1983.

Est-ce bien raisonnable ?

Enfin, la Commune a indiqué qu'elle était d'accord pour reconnaître à terme la prise en charge de l'école maternelle, pourtant non précisée dans la Loi.

Il est donc faux de dire que la convention n'a pas évolué. Que demandent les écoles privées ? Tout, tout de suite et sans contrôle.

Que propose le Ministre de l'Education, Monsieur SAVARY ?

- un contrat d'établissement d'intérêt public ;
- en outre, les programmes pédagogiques communs : chaque établissement disposerait d'une marge de responsabilité, celle-ci permettant à l'établissement de mettre l'accent dans ces différents domaines d'activités notamment à caractère pédagogique ou spirituel.

la gestion tripartite où les parents sont partie prenante, étant une garantie supplémentaire pour les familles du public comme du privé.

En conclusion, que souhaite la Commune :

- reprendre les négociations et rechercher un accord qui s'inscrive dans la perspective d'une paix scolaire pour une meilleure efficacité du service de l'Education.

Le rapprochement et l'estime réciproque doivent être recherchés plutôt que l'affrontement, dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le Maire,



moi !
Je suis pour
l'avenir.

Béop bloas a displégon on taming brezonneg
déorh gent fin miz kerdu
Red éo dalhen stenn chaden ar labour
évit ober deuz tri kreizen Plouzané eur Kontré
bravo'h da buhez bep hini

Béop blous a komzen déorh penons Kuzulérien
Plouzané d'euz non zispahanted évit lakad
A barrez bas or poen vad, Kemend tachen a
vez, diorroadur, sport, sevenadur, Kéraozouriezh
a igenerez

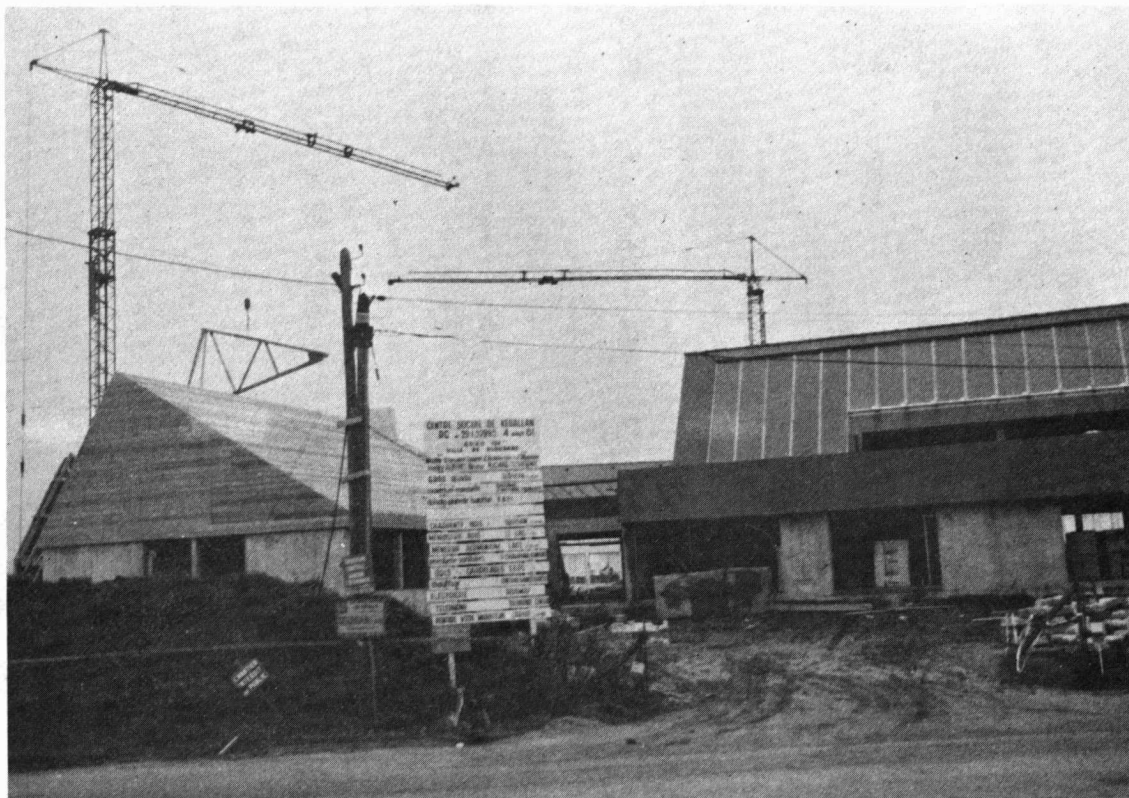
Tos pe dost ema ar bloavez tri ar perer ugen
No a gred mad bezan graet evit ar gwella, a ni
azo prest da gender'hel evel-sé
Esper hon eus kaant ho figians da zevc'hel ar
barrez war-sav

Péogwir ar bloas nevez vezo digouézet
euz pers tud an ti kêr, degemeret ar bloavez mad

Yehet à chans vad da bep hini

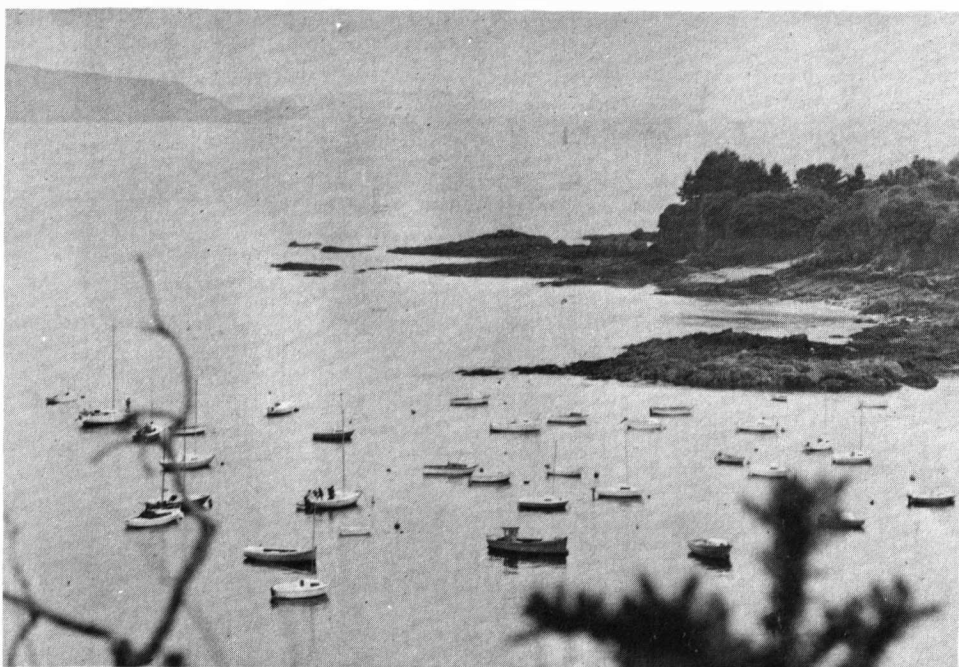
Fanch QUENET

LE BOURG :



Les travaux pour le plan de circulation du Bourg sont maintenant terminés. La boucle autour de l'église représente un "rond-point à l'anglaise", comme au nouveau carrefour Euromarché (Brest-St Pierre) : l'automobiliste engagé sur le rond-point a la priorité.

PRIORITE A GAUCHE !



LE PLAN D'EAU

DU DELLEC

Voici bientôt deux ans que le plan d'eau du Petit Dellec a été aménagé et que les propriétaires de bateaux peuvent utiliser les mouillages qui y sont implantés. Loin d'être des nantis, ces plaisanciers ont fait un choix et ont décidé de placer leurs économies d'une manière qui leur donne une satisfaction que d'autres personnes trouvent ailleurs.

De petits problèmes d'écarts entre bateaux ont été constatés et quelques frictions ont occasionné des dégâts à certains d'entre eux. Le règlement de ces problèmes se poursuit et les améliorations qui en découlent ont été demandées pour qu'à l'avenir une meilleure utilisation de cet équipement soit possible.

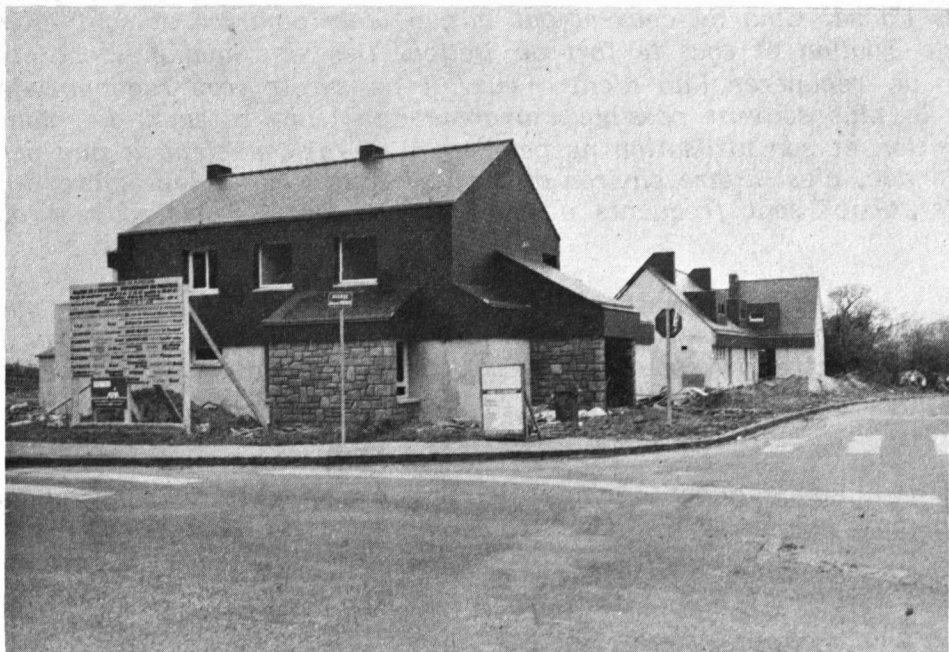
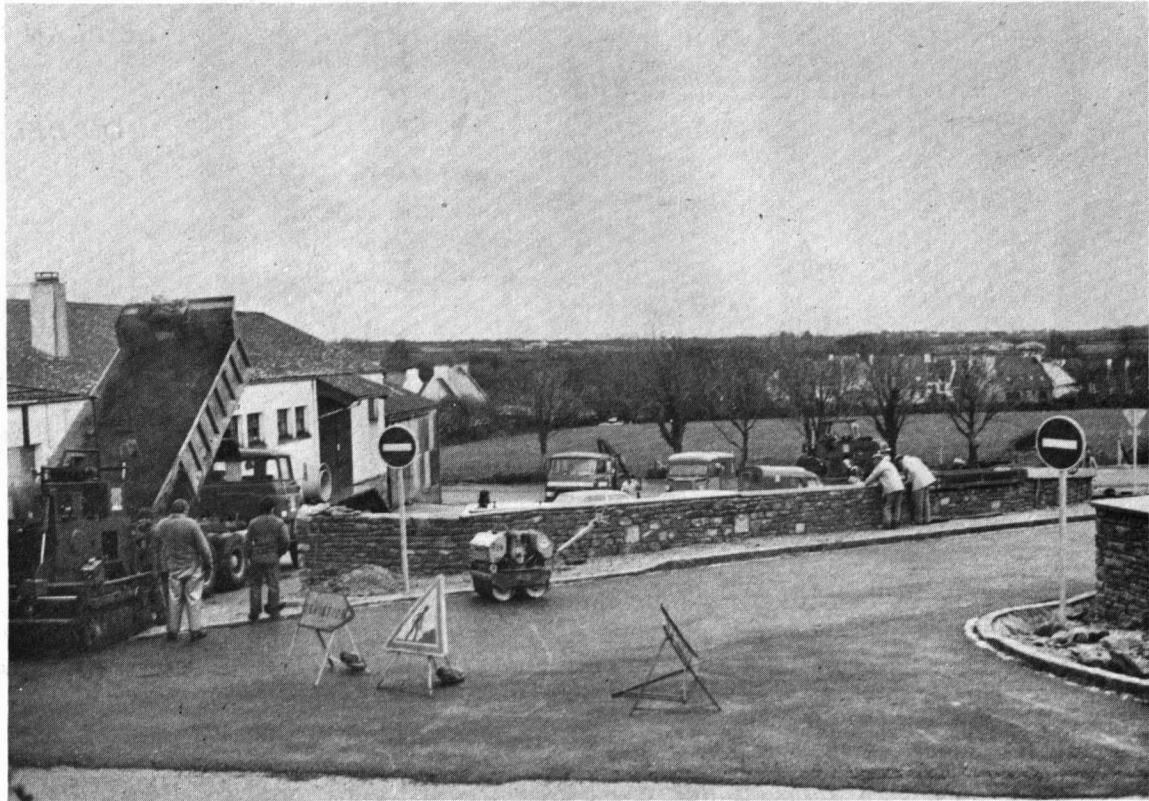
Chaque année nous apporte une succession de beau et de mauvais temps. 1982 sera marqué par plusieurs tempêtes qui ont occasionné de gros dégâts parmi les navires mouillés dans l'anse. Cinq de ceux-ci ont largué leurs amarres et sont allés se fracasser sur les rochers de Touliau et sous le fort du Dellec. Des vies humaines ont été mises en danger pour essayer de récupérer l'un d'entre eux. Il ne serait trop recommandé aux plaisanciers de contrôler le plus souvent possible l'amarrage de leurs bateaux. Le plan d'eau ne possède pas de protection et son utilisation ne peut se faire raisonnablement que pendant la meilleure période de l'année, c'est-à-dire environ du mois d'Avril à la fin Septembre. Après cette période, les "coups de tabac" sont fréquents et durs et viennent le plus souvent du surôit au suête.

A terre, l'Association des plaisanciers du Dellec ne possède pas de lieu d'accueil et les permanences sont assurées le plus souvent sur la grève. Il est à souhaiter qu'une étude soit entreprise pour que cette association ait à sa disposition un équipement qui convienne à sa vocation.

En ce début d'année 1983, je souhaite à tous, pour l'année nouvelle, bon vent et pleine réussite.

Louis LE BOUEDEC
Adjoint-Maire
Chargé de l'environnement

TRAVAUX EN COURS
+++++



La Gendarmerie



Lotissement Communal du Gonio

AVIS :

A la suite de l'augmentation de 3,3 % du S.M.I.C. intervenue le 1er Décembre 1982, voici les barèmes de ressources applicables à cette date, pour la délivrance aux demandeurs d'emploi, de carte gratuite sur le réseau de transports urbains :

Célibataire.....	3 165,17 Frs
Ménage sans enfant	3 938,28 Frs
Ménage avec 1 enfant	4 711,39 Frs
Ménage avec 2 enfants	6 005,13 Frs

Ajouter ensuite à ce dernier chiffre, 1 336,43 Frs par enfant à charge supplémentaire.

UNE IDEE DE CADEAU DE NOEL :

- Un livret de Caisse d'Epargne "Ecureuil" - exonéré d'impôt ; un cadeau utile quelque soit l'âge de la personne.
- "La Caisse d'Epargne Ecureuil vous souhaite de joyeuses Fêtes de Noël."

N.B. LUTTE CONTRE LE CANCER DANS LE FINISTERE

Il reste des bougies (10 F pièce) disponibles dans les Agences Caisse d'Epargne Ecureuil.

Aidez le Comité dans sa lutte contre le Cancer.

L'HISTOIRE DE L'ECOLE QUI BOUGE

+++++

A l'origine, ne remontez tout de même pas à la nuit des temps, qu'y avait-il ? Pas de vacances ! Et pour cause, les enfants n'allaient pas à l'école. "C'était le bon temps", diront les enfants !

Et puis est venu Charlemagne. Enfin, les livres d'histoire en parlent. Parents, grands-parents, vous vous souvenez sûrement de cette image : les bons d'un côté, les mauvais élèves de l'autre.

Vint le tour de l'école des riches et de l'école des pauvres. Ces deux races se sont rencontrées un jour. Il paraît qu'elles se rencontrent toujours.

Survint Gutenberg - non, je ne l'ai pas connu, il n'était pas Breton - et ce fut la fin d'une époque. Les oies se firent de moins en moins de souci pour leur plumes, mais les moines copieux virent le chômage poindre. Tiens, déjà ? Sans doute, se recyclèrent-ils dans l'imprimerie.

De royauté en empire, d'empire en république, naquit enfin une école, celle de Jules FERRY, publique, laïque, obligatoire, gratuite.

Finis le bon temps, diront les enfants !

Regardez bien ces écoles, pendant qu'elles sont encore debout.

L'estrade, l'encre, le poêle, tout a disparu. C'est maintenant une autre école. Dans d'autres bâtiments, lentement mais sûrement, les formes d'enseignement évoluent.

Après le porte-plume, le crayon à bille. Et la télé, et les magnétophones, et les classes de mer, de neige, de nature.

Et puis pourquoi voulez-vous que cette évolution s'arrête ?

L'école veut s'ouvrir sur la vie, donner à tous les moyens d'affronter ses réalités. Alors, elle doit s'adapter. Alors, il lui faut constamment, et de plus en plus vite, d'autres possibilités.

Ces besoins, ce sont les communes qui tentent de les satisfaire. Ce n'est pas toujours facile car la commune a d'autres responsabilités. Mais, nous devons nous sentir de plus en plus concernés et être de plus en plus attentifs à ces besoins nouveaux pour que l'école n'arrête pas de bouger.

J. MEUNIER
Maire-Adjoint
chargé de l'Enseignement

LA CONSTRUCTION D'UNE TROISIEME
USINE-RELAIS DANS LA ZONE DE MESCOUEZEL

Donner aux entreprises les moyens de s'implanter, de se développer, tel est l'objectif de la Municipalité, la construction d'usines-relais rentre dans cette logique.

Les modalités de l'opération sont les suivantes :

- les locaux réalisés par la Commune, à l'aide de prêts avantageux et des subventions départementale et régionale, sont loués à l'entreprise bénéficiaire durant 23 mois, pour un montant correspondant au montant des remboursements d'emprunts.

Le contribuable n'intervient donc pas dans le financement.

A la fin du bail, l'entreprise peut acquérir les installations.

La construction des 2 premiers ateliers a permis l'installation sur la Commune de 2 nouvelles entreprises.

Le coût de la construction du 3ème local sera de 650 000 F pour une surface de 400 m². Les travaux seront terminés à la fin du premier semestre, une promesse de location a été signée par une entreprise qui souhaite agrandir ses locaux.

L. CANN
Maire-Adjoint
Chargé des Finances



KILRUSH, Comté de Clare, Irlande



Les liens d'amitié entre nos deux villes se sont concrétisés avec "l'arbre de PLOUZANE", planté dans une des rues principales de KILRUSH par Jo MELENNEC (à sa droite, Michael FLYNN, Maire de KILRUSH, et Jack FENNEL, ancien Maire).

NOZIOU-GOANV

Tann an oaled a gan
Fulernoù steredhenvel o sevel
Dre gan du ar siminal
Trema bolz veur he zachoù aour
Meurdezus an noz
'N he sioulded leungevrin
An avelig sin o kuzulikat d' ar gwez
D' o diduin gant keleier an deiz
Keleier ar mor hag ar menez.

Dre vurzhud ar gwagennoù
- O ijin Mab-den -
Sonerezh-hud dousik a floura va c'halon
Biniou-ilin ha mouezhioù gour
Gouezeled sart, buhezleun ha balc'h :
- Kan rinel ha laouen ur Bobl dieub -
Diveizus din o lavar... Hogen
E pep ger, e pep notenn
Eman skeudenn ar Paotr a garan

Evel ur Mab.

GWENGOLO, 1970.

LES HANDICAPES TRAVAILLENT A PLOUZANE

Le C.A.T. "LES GENETS D'OR" de PLABENNEC a, depuis un an, passé contrat avec la Commune de PLOUZANE afin de mettre à la disposition de celle-ci une équipe d'hommes et de femmes handicapés qui travaillent avec les services municipaux à l'entretien des espaces verts de PLOUZANE.

Cette action par elle-même montre la volonté de l'Association et aussi de la Municipalité de permettre à une personne handicapée d'être reconnue comme personne à part entière.

Il semble donc important de préciser le pourquoi des C.A.T. de l'Association LES GENETS D'OR.

LES CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'association LES GENETS D'OR anime cinq centres d'aide par le travail et deux antennes : MORLAIX, LANMEUR, LANDIVISIAU, PLABENNEC avec son antenne de PLOUDALMEZEAU, BRIEC avec son antenne de CHATEAULIN.

L'effectif des travailleurs handicapés était de 319 au 31 Décembre 1981 et ces travailleurs ont réalisé un chiffre d'affaire de 3 046 850,00 F en 1981, permettant que leur soit versé un salaire moyen de 500,00 F. Ce salaire lié aux résultats de la production est accompagné par un complément rémunérateur versé par l'Etat, assurant aux travailleurs un revenu mensuel de 70 % du S.M.I.C.

Les activités professionnelles sont très diversifiées. Certaines d'entre elles se retrouvent dans plusieurs C.A.T. : l'horticulture, l'entretien d'espaces verts, la peinture, la menuiserie, la métallisation, la sous-traitance et le conditionnement (coquilles St Jacques et jeux de société, etc...). D'autres sont plus originales : une pâtisserie, l'exploitation d'une ferme, un atelier de tissage, un atelier de ferronnerie d'art, l'animation d'un club hippique, un atelier de plastification. Il faut également signaler le développement de conventions avec les municipalités, notamment pour des travaux d'entretien et de nettoyage : formules à la fois souples et caractéristiques de possibilités supplémentaires dans l'intégration.

Il importe de préciser que la plupart de ces ateliers sont en production directe et sont donc à la disposition des clients individuels ou collectifs pour toute étude ou commande.

LA NOTION DE TRAVAIL

En matière de travail, comme en matière de vie personnelle d'ailleurs, l'orientation et les buts poursuivis par notre Association, sont de rechercher et de mettre en place toutes les formes de réinsertion professionnelle et d'intégration sociale des personnes handicapées.

Pour croire intensément en cette idée, notre Association n'en mesure pas moins chaque jour, qu'un tel objectif demeure encore un idéal, et que le réalisme quotidien nous conduit à concevoir et à promouvoir des formules partielles et progressives d'insertion et d'intégration (celle de PLOUZANE est un exemple).

Le travail, exercé dans un atelier protégé ou en milieu ordinaire, est donc d'abord pour nous, un facteur d'épanouissement et de réinsertion.

Ce but ne peut être atteint que si la production n'est pas considérée que sous le seul angle du profit ou comme une fin en soi, mais comme un élément d'expression et de normalisation (dans le sens de retour à la normale).

Le respect qui est dû à la personne handicapée conduit à définir des critères professionnels de qualité, de quantité, d'efficacité, et non pas simplement à des critères de rentabilité, car cela conduirait alors à une sélection des plus rentables et amènerait l'exclusion des autres, ce qui serait contraire à notre projet social.

- le travail protégé doit permettre à la personne handicapée de bénéficier d'un environnement social et éducatif, moyen privilégié à son épanouissement.
- Le travail protégé doit permettre sous des formes différentes, la réinsertion socio-professionnelle la plus complète possible.

L'Association a aussi, en dehors des Ateliers, un projet d'accompagnement et d'hébergement dans les loisirs et la vie de tous les jours.

Pour l'action menée avec la commune, qui est une action d'insertion dans la cité, le chemin ouvert prouve que les projets envisagés sont réalisables et aussi que l'apport économique de leur travail doit être reconnu.

La défense du revenu des agriculteurs

Les agriculteurs ont connu, pendant 8 ans, une baisse constante de leurs revenus, parce que la question des prix agricoles et des coûts de production était négligée alors que, parallèlement, ils étaient amenés à s'endetter davantage. Cet endettement devait leur permettre de se moderniser, d'accroître leur capacité productive et donc leurs revenus. C'est un résultat inverse qui a été obtenu : surendettement des agriculteurs, fragilité des exploitations, affaiblissement des structures.

La nouvelle politique agricole voulue par le Gouvernement est d'abord une politique des revenus agricoles, dont tous les volets sont solidaires : la fixation des prix, l'allègement des charges, l'organisation des marchés.

1. La fixation des prix

Il y a un an, la France avait annoncé son intention d'obtenir en 1982, de la C.E.E., une hausse des prix agricoles, couvrant la hausse des coûts de production et l'amorce d'une bonne réforme de la Politique Agricole Commune; cela sans consentir en contrepartie des concessions budgétaires exagérées au Royaume-Uni.

Aujourd'hui, le bilan de la conduite de la négociation agricole européenne en 1982 montre que les objectifs annoncés ont été atteints pour la plupart.

• En ce qui concerne *les prix* tout d'abord : au cours de la négociation pour les prix de campagne 1982/1983, le Gouvernement a obtenu une hausse d'environ 13% : les événements montrent qu'elle a suffi pour maintenir le revenu agricole.

• En ce qui concerne la réforme de la *Politique Agricole Commune* (PAC), trois mesures marquent l'amorce d'un changement conforme aux souhaits que le Gouvernement français avait exprimés dans son mémorandum de septembre 1981 :

1) En premier lieu, une aide aux petits producteurs laitiers qui permettra de rembourser un point de la taxe de coresponsabilité pour les 60 000 premiers litres livrés par chaque exploitation.

2) Des progrès ont été également enregistrés pour la préférence communautaire. Un lien a été établi entre le volume des importations de produits de substitution de céréales et le volume des céréales communautaires qui peuvent faire l'objet de mesures de garanties à taux plein.

3) Enfin, et surtout, un premier pas sérieux a été effectué vers une réforme concernant les produits méditerranéens. Pour la première fois, un prix garanti a été intro-

duit au profit d'un de ces produits. Le nouveau règlement des vins de table introduit, en effet, le principe d'un prix minimum garanti à 82% du prix d'orientation, et a prévu des mesures de gestion efficaces pour maintenir le marché à ce niveau.

• Reste le délicat problème des *montants compensatoires monétaires* (MCM). Le Gouvernement poursuivra son action pour éliminer les disparités agri-monnaies. Les MCM, négatifs pour la France, ne sauraient en effet être maintenus à un niveau élevé durant plusieurs années, comme cela a été le cas par le passé, sans compromettre la compétitivité de notre agriculture. C'est pourquoi il a été décidé de procéder à une dévaluation programmée du Franc Vert, qui se traduit par une diminution de trois points du MCM applicable aux produits français et prendra effet au début de chaque campagne. Le premier produit bénéficiaire a été le porc, pour lequel ce mouvement a été effectué le 1^{er} novembre 1982.

LE POIDS DE LA CRISE

- De 1970 à 1981, les charges d'exploitation ont augmenté de 76% (en valeur réelle).

- De 1974 à 1981, le pouvoir d'achat du revenu agricole a baissé de 12,3% (- 6,4% pour la seule année 1980).

- L'exode rural s'est poursuivi : 23% d'actifs agricoles en 1958 ; 8% en 1982. 150 emplois agricoles disparaissent par jour. ■

2. L'allégement des charges

Une action déterminée sur les coûts de production reste la condition d'une meilleure rentabilité de la production agricole.

• En effet, l'accroissement continu des coûts doit être considéré comme une des principales causes de la baisse du revenu agricole enregistrée depuis 8 ans : de 1970 à 1981, alors que la valeur des livraisons agricoles progres-

sait de 15% en francs constants, les consommations intermédiaires utilisées par l'agriculture ont augmenté de 76%. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend agir pour *maîtriser les coûts des consommations intermédiaires* et en assurer une valorisation optimale. D'ores et déjà, on peut constater que les agriculteurs eux-mêmes ont réalisé des gains de productivité dans l'uti-

lisation des facteurs de production, notamment en matière d'énergie, d'engrais, de produits phyto-sanitaires et d'entretien de machines agricoles ; si bien que le fameux "ciseaux de prix" entre les consommations intermédiaires et la production de la branche agricole s'est quasiment fermé cete année.

3. L'organisation des marchés

Troisième composante du revenu agricole, une meilleure organisation des marchés et la création d'offices par produits sont des mesures qui se situent dans le cadre cohérent de la nouvelle politique. Il faut en attendre des améliorations significatives. Ainsi, les offices contribueront à une meilleure répercussion des prix européens, à une véritable connaissance des marchés et au développement de l'ensemble de la filière.

• Cet effort vers *une meilleure organisation des marchés* n'est pas une nouveauté. Dans le passé, diverses dispositions ont constitué un progrès utile dans ce sens. Elles avaient cependant fait la preuve de leurs insuffisances.

Les lois de 1962 et de 1975 posaient en effet les principes d'une organisation ne reposant que sur l'initiative ou l'unanimité des intéressés. Elles montraient leurs limites dans un certain nombre de secteurs où les partenaires ont des poids économiques trop différents, ou n'éprouvent pas un réel intérêt à s'associer.

• Pour surmonter ces difficultés, la loi sur les offices

par produits a ouvert la possibilité d'associer directement la puissance publique et les familles professionnelles concernées afin d'étendre l'organisation à de nouveaux secteurs et de lui apporter des moyens supplémentaires.

Les offices permettront donc de conjuguer harmonieusement l'intervention publique et l'initiative privée afin de concourir à une plus grande stabilité des marchés agricoles, au bénéfice du revenu des producteurs. Car ce sont précisément l'inorganisation et l'opacité des marchés qui s'opposent à une juste rémunération des producteurs.

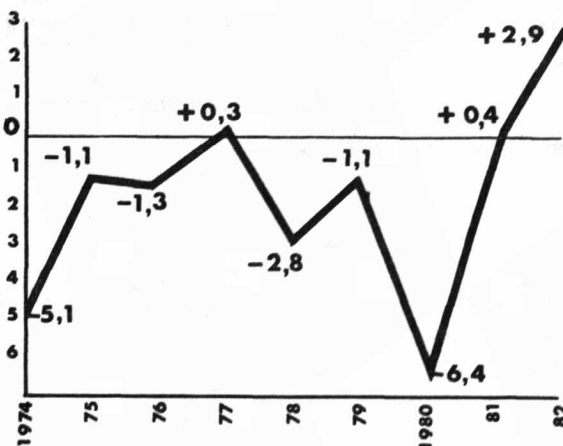
Sur le long terme, la maîtrise de l'avenir n'est pas seulement la garantie du revenu des agriculteurs par une politique de prix et d'organisation des marchés, c'est aussi ce qui précède la production, c'est-à-dire *la formation des hommes et la disponibilité du foncier*. Dans ces deux domaines, le Gouvernement s'attache à préparer des réformes en profondeur, capables de rendre à l'agriculture française sa puissance et sa pleine efficacité. ■

LE REVENU AGRICOLE EN 1982

• Les perspectives provisoires de l'évolution du revenu agricole pour 1982 sont encourageantes : selon les *comptes prévisionnels de l'INSEE établis par la Commission des Comptes de l'Agriculture*, le revenu agricole doit en effet augmenter de 2,9%. Encore cette estimation recouvre-t-elle des disparités régionales ou sectorielles considérables puisque le revenu des céréaliers augmente de 3%, celui des producteurs de vin de 44%. En revanche, les betteraviers et les producteurs de fruits voient leur situation se détériorer. La correction de ces disparités est un point sur lequel le Gouvernement concentrera tous ses efforts. Mais dans l'ensemble, les petites exploitations (moins de 20 ha) bénéficient davantage de l'amélioration de la situation que les grandes, grâce à la modulation marquée des aides publiques introduite par le Gouvernement.

• Cette amélioration globale tient à plusieurs facteurs : le volume des récoltes, les prix satisfaisants obtenus à Bruxelles et le succès de la lutte contre l'inflation qui a allégé le coût des consommations intermédiaires. Enfin, ces résultats ont pu être obtenu grâce à une gestion prévoyante et rigoureuse des marchés qui préfigure l'action que devront avoir les offices par produits. ■

Evolution du revenu agricole (1974-1982)



Ces chiffres retracent l'évolution du revenu agricole brut moyen par exploitation, en valeur réelle

AVIS DIVERS

ELECTIONS 1983

Courant Février, vous recevrez votre carte d'électeur. Vous serez peut-être surpris de voir que vous avez changé de bureau de vote. En effet, vu le nombre d'électeurs, il a été créé un 4ème bureau. Aussi, nous trouvons maintenant :

Bureau N° 1	Mairie	ZAC et environs
Bureau N° 2	La Trinité	Ont été retirés de ce bureau les électeurs de Kéramazé et Coatuélen
Bureau N° 3	Le Bourg	Pas de changement
Bureau N° 4	Coat Edern	Ce nouveau bureau comprend : Coat Edern, Kerallan, Kéramazé, Coatuélen

DEMOGRAPHIE 1982

- 102 naissances (contre 109 en 1981) dont 67 garçons et 35 filles
- 50 mariages (contre 52 en 1981)
- 36 décès (contre 31 en 1981)

Par ailleurs, la population de PLOUZANE, au dernier recensement de Mars 1982, est officiellement de **8 854** habitants.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 85

Les jeunes gens nés entre le 1er Janvier et 31 Mars 1965 sont invités à se présenter à la Mairie, munis du livret de famille avant le 31 Janvier, pour se faire recenser.

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Durant le mois de Janvier, la permanence de l'assistante sociale est suspendue. elle reprendra courant Février.

En cas d'urgence, s'adresser au Dispensaire de ST PIERRE - Tél. : 45.16.54

La Commission municipale "Affaires Sociales" avait déjà lancé une enquête de ce genre, il y a quelques années, sans grand succès.

Nous avons quand même maintenu la construction de la halte-garderie, et nous voyons avec satisfaction l'intérêt des parents pour cet équipement.

Aujourd'hui la CSF relance cette enquête, et nous invitons toutes les personnes intéressées à y répondre.

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES

2, Cité de Kérigonan

BREST

Section PLOUZANE-LA TRINITE

LA HALTE - GARDERIE

... La construction du Centre Social de la Trinité avance y compris la Halte Garderie.

Peut-être êtes-vous de ceux qui utiliseront bientôt cet équipement pour vos jeunes enfants. Ce mode de garde permet en effet :

- de faire garder votre enfant occasionnellement selon vos besoins : courses, rendez-vous, activités, réunions, etc...
- d'habituer votre petit enfant à vivre avec d'autres enfants et favoriser son entrée en maternelle ;
- de participer à la vie sociale, aux activités que vous aimez ou tout simplement de sortir de votre isolement ;
- et aussi de pouvoir rencontrer d'autres parents, d'échanger, de s'informer ensemble.

La C.S.F. a déjà eu quelques contacts avec la Municipalité à ce sujet et désire être le porte-parole des familles de PLOUZANE en ce qui concerne leurs besoins et leurs désirs. Aussi les questions suivantes vous invitent à dire votre mot en tant que "parents" sur un équipement qui vous concerne.

.../...

QUESTIONNAIRE

- Si la Halte-Garderie s'ouvre, est-ce que vous l'utiliserez ? **OUI - NON (1)**
 - * en tant que parents
 - * en tant qu'assistante maternelle
- Quels sont les jours et heures d'ouverture qui vous semblent souhaitables ?
- Seriez-vous intéressés par une journée continue, une fois par semaine par exemple ? (repas pris à la Halte-garderie) **OUI - NON (1)**
 - * Quel jour vous semble intéressant ?
- Quelle animation souhaiteriez-vous pour votre enfant ? (Bac à sable, musique, jeux, expression corporelle, etc....)
- Seriez-vous prêts à participer à un comité d'usagers qui aurait son mot à dire sur le fonctionnement, l'animation et la gestion de la Halte-garderie ?

(1) Barrer la mention inutile

Si vous êtes intéressés par cette enquête ou si vous avez des idées ou des expériences à apporter, nous vous proposons de laisser votre nom et votre adresse sur cette feuille que vous remettrez à :

- C.S.F. : permanence tous les mardis de 17 à 18 h : salle polyvalente - La Trinité
- Mme Françoise CREACH - Route du Conquet - La Trinité
- Mme Alice LE BOZEC (Croas Saliou) - 21, Allée St Pol Roux
- Mme Evelyne RIOUAL (La Trinité) - 16, Rue des Bleuets
- Mme Marie-Claire GENTIL (Bourg) - 7, Allée du Parc Braz (dans la boîte à lettres)
- Mairie de PLOUZANE

NOM : **Prénom** :

Adresse :